

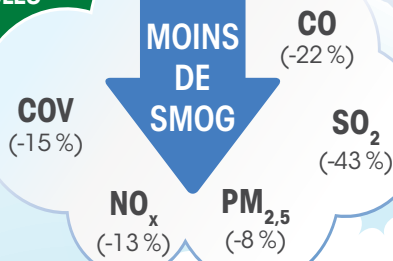
Nous prenons des **MESURES** pour contrer la **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

DES NORMES DE NIVEAU 3 PLUS SÉVÈRES S'APPLIQUERONT AUX VÉHICULES ET AUX CARBURANTS DU CANADA.

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour réduire davantage l'émission de polluants atmosphériques nocifs.

- CO** monoxyde de carbone
- COV** composés organiques volatils
- NO_x** oxydes d'azote
- PM_{2,5}** particules d'un diamètre inférieur ou égal à 2,5 microns
- Smog** une mauvaise qualité de l'air produit des effets néfastes sur la santé et l'environnement
- SO₂** dioxyde de soufre

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ANNUELLES DES VÉHICULES ROUTIERS D'ICI 2030



JUSQU'À **80 %** de réduction des émissions de polluants atmosphériques contribuant au smog provenant des nouveaux véhicules par rapport aux normes actuelles



LE CANADA PROTÈGE SON AIR EN ÉTABLISSANT LES NORMES NATIONALES LES PLUS STRICTES AU MONDE POUR LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES PROVENANT DES NOUVELLES VOITURES ET DES NOUVEAUX CAMIONS LÉGERS.

AVANTAGES RELATIFS À LA SANTÉ À L'HORIZON 2017-2030

Prévention de :

- 200 000 jours de symptômes d'asthme
- 2,8 millions de jours d'autres problèmes respiratoires liés à la pollution de l'air

Réduction de la teneur limite en soufre de l'essence

DE PRÈS DE **70 %** en 2017

7,5 MILLIARDS DE DOLLARS

EN AVANTAGES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT D'ICI 2030